

DÉLIBÉRATION
COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Frédéric DUBOIS et Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry MARQUIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants	26

DCM n°108/2024 - 1.1.9

Services techniques - acquisition d'un véhicule utilitaire benne et de bennes ampiroll - consultation d'entreprises

Rapporteur : Madame HAMON

L'atelier technique de Saint-Mars-la-Jaille a subi des vols de véhicule et matériels le 13 juin 2023, notamment un camion-benne de la marque Opel MOVANO acquis le 24 février 2021. Considérant l'absence d'effraction constatée sur le site, la compagnie d'assurances GROUPEAMA a fait part du refus de prise en charge du sinistre par courrier en date du 18 juillet 2023. Ce véhicule n'a pas été remplacé à ce jour.

Il apparaît nécessaire d'acquérir un véhicule portant les mêmes caractéristiques (camion-benne de 3,5 tonnes), neuf ou d'occasion dans la limite de 50 000,00 kilomètres, afin de permettre aux agents du service espaces verts / voirie d'assurer le transport de gravats ou autre sans utiliser le tracteur. Le véhicule serait affecté en priorité à l'atelier technique de Saint-Mars-La-Jaille mais pourrait être utilisé sur l'ensemble du territoire communal.

De plus, l'acquisition de deux bennes ampiroll ouvertes et d'une benne ampiroll fermée serait nécessaire afin de faciliter le transport de déchets, gravois et matériels divers et pour le transport du matériel dédié aux manifestations.

Le coût de ce matériel a été estimé comme suit lors de la préparation du budget primitif 2024 de la commune :

- 70 000,00 euros pour le camion-benne,
- 14 000,00 euros pour les deux bennes ouvertes,
- 10 000,00 euros pour la benne fermée adaptée au transport de matériel pour les manifestations.

Les crédits correspondants ont été ouverts sur l'opération 8200 du budget 2024 de la commune.

Pour rappel, le besoin a été défini en lien avec les élus de la commission communale aménagement du territoire à l'occasion de la préparation du budget primitif 2024 de la commune. Les termes du cahier des charges leur ont été présentés lors de la réunion de ladite commission le 15 mai 2024. Les élus présents à ladite réunion ont proposé de ne pas prévoir l'achat de la benne fermée adaptée au transport de matériel pour les associations cette année dont le coût est estimé à 10 000,00 euros HT et d'affecter la somme disponible sur le projet d'achat d'un lamier attelable sur le microtracteur et d'un broyeur d'accotement. Il est précisé qu'une consultation d'entreprises sera réalisée prochainement pour l'achat de ces deux matériels.

Considérant le contexte de l'achat, il n'est pas prévu de reprise d'un ancien véhicule.

Au regard de cette estimation s'élevant à un total de 84 000,00 euros TTC, il convient de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte (publication sur le profil acheteur de la commune), conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché serait alloté en deux lots, à savoir :

- lot 01 - véhicule utilitaire benne de 3,5 tonnes,
- lot 02 - bennes ampiroll.

Les variantes seraient autorisées mais aucune Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) ne serait à prévoir.

Les critères d'analyse des offres seraient les suivants pour les deux lots :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	60,00%
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	40,00%
2-1 - Qualité de l'équipement	30,00%
2-2 - Garantie et service après-vente	10,00%

Monsieur le Maire fait remarquer que le prix de ce type de véhicule a beaucoup augmenté. Monsieur LÉPICIER ajoute qu'il est possible à nouveau de trouver des véhicules d'occasion. Monsieur MARQUIS demande si des mesures ont été prises pour éviter que ce genre de vol ne se reproduise. Monsieur le Maire répond que oui. Il dit que les ateliers techniques ont été sécurisés et que les pratiques des agents communaux ont été modifiées.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule volé en juin 2023 à l'atelier technique de Saint-Mars-la-Jaille,

Considérant les crédits ouverts sur les comptes 215738-8200 et 21828-8200 du budget 2024 de la commune,

Sur avis émis par les membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 15 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation d'entreprises sur le profil acheteur de la commune, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire benne de 3,5 tonnes et de deux bennes ampiroll ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
ID : 044-200078079-20240521-DCM_108_2024-DE

Délibération publiée le 30 mai 2024

Le Maire,

Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance,

Thierry MARQUIS

